

# Crottet



*au fil du temps...*



## ENCORE QUELQUES CLICHES ...

Lors de la parution de l'opuscule « CROTTET AU 20<sup>ème</sup> SIECLE » il y a environ un an, nous avons annoncé une nouvelle édition traitant de sujets pas ou peu connus des habitants de CROTTET.

C'est chose faite présentement avec au programme :

- l'instauration du cadastre,
- les recherches sur les moulins de la Veyle notamment ceux disparus,
- les conséquences de la crue exceptionnelle de 1840 à Chavannes,
- les acteurs de la vie quotidienne durant la décennie 1940-1950.

L'exploration de la mise en application du cadastre dévoile une rivalité territoriale assez cocasse avec Pont-de-Veyle.

La vie des moulins aujourd'hui disparus a également été source d'investigations assez prenantes car les archives des Ponts et Chaussées relatives à la police de l'eau sont volumineuses et il n'est pas rare de trouver certains documents en plusieurs exemplaires.

L'essentiel des autres travaux a consisté en des explorations approfondies et complexes auprès des archives départementales, complexes parce que l'épisode de la crue de 1840 a été très peu archivé, tant dans l'Ain que dans la Saône et Loire, et qu'il a fallu explorer toute la presse de l'époque, soit plus de 400 parutions de 4 pages ...

La comparaison des cadastres 1834-1957 complète utilement ces recherches.

Le recensement des acteurs de la vie quotidienne de CROTTET de la décennie 1940 à 1950 est à mettre à l'actif de Raymond DESPLANCHES qui excelle avec un réel plaisir dans ce devoir de mémoire.

La toponymie des lieux-dits (entre autres ceux disparus) va prochainement être mise en œuvre par les membres de l'association HISTOIRE et PATRIMOINE du canton.

Il existe encore d'autres sujets à développer : utilité des anciennes mares, histoire des infrastructures ferroviaires (Tramway, PLM et TGV), patrimoine immobilier de la commune, etc ...

Compte tenu de leur récente réalisation, les reportages portant sur la réalisation du pont Mitterrand de Mâcon et de l'autoroute A406 pourraient prendre la forme d'un montage vidéo.

Nous vous souhaitons bonne lecture de la présente.



*Georges PONCIN  
Paulette SEIGNE*

*Janvier 2016*



# LE CADASTRE

## LE CADASTRE

### Origine et utilité

Il avait été institué en 1802 la constitution d'un cadastre « par masses de cultures » qui était loin de donner satisfaction (chaque type de culture était recensée par l'administration ; s'il y avait un écart entre ce recensement et le total des déclarations, chacun supportait la fraude de ses voisins).

Le véritable premier cadastre français de type parcellaire connu sous le nom de « cadastre Napoléonien » a été instauré par la loi de finance du 15 septembre 1807 et réalisé dans la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle.

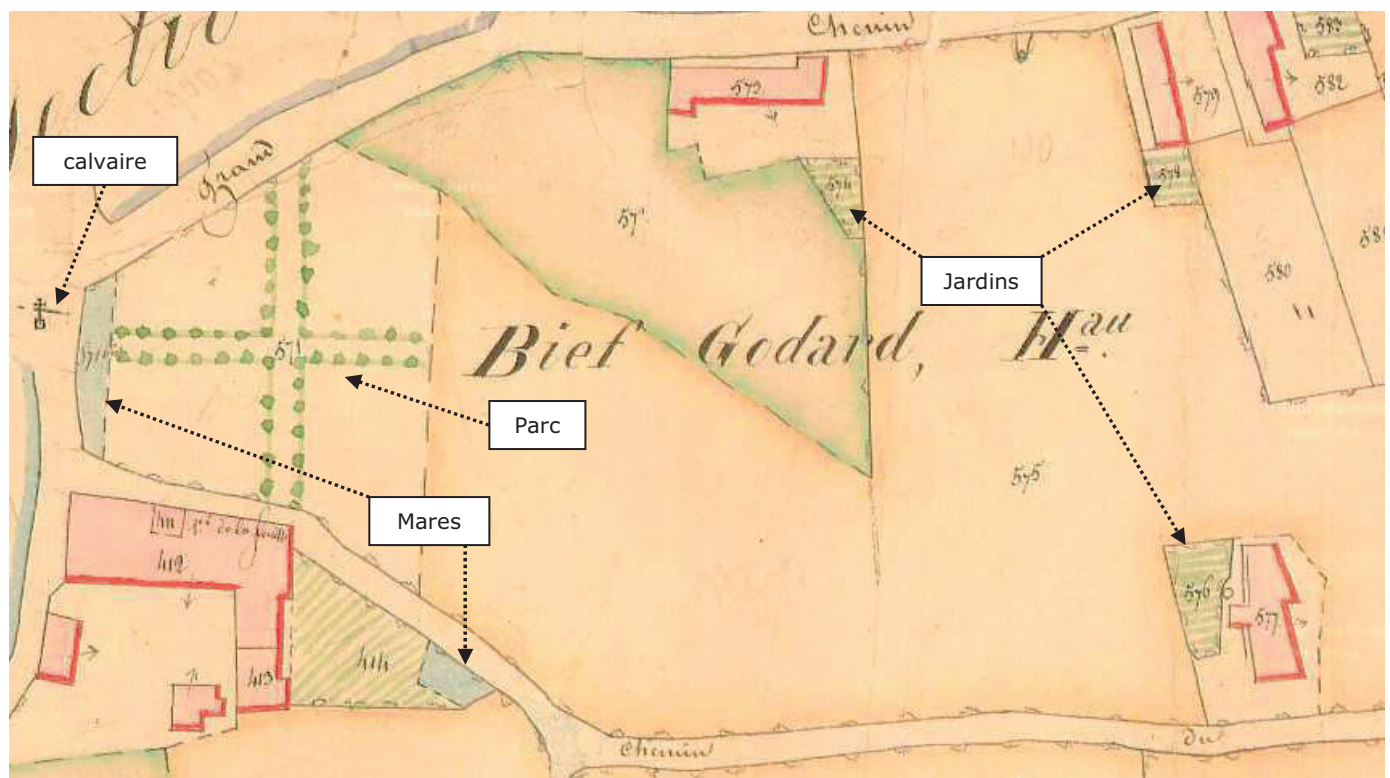
C'était un outil juridique et fiscal destiné à permettre la répartition équitable des impôts fonciers entre contribuables. En plus des plans il avait été constitué des registres distincts : l'état de section (liste des propriétés figurant dans la section) et la matrice cadastrale (récapitulation par propriétaire de la liste des ses parcelles avec leur évaluation toutes sections confondues)

Celui de Crottet a été levé au cours de l'année 1834 ; il comporte 3 sections (A-B-C) dessinées d'ouest en est, chacune des sections étant ainsi composée de :

- A : 7 feuilles,
- B : 6 feuilles,
- C : 6 feuilles.

Malgré les manipulations et l'usure du temps il est encore dans un état remarquable. Le souci de précision des géomètres fait que l'on se représente très bien la structuration des constructions, jardins, parcs, mares, cours d'eau, chemins, calvaires et moulins.

### EXEMPLE D'EXTRAIT CADASTRAL



Extrait (emplacement de la maison actuelle de Claude LANG) regroupant alentour plusieurs particularités : parc, calvaire, jardins et mares.

## TECHNIQUE DE MESURE DES SURFACES

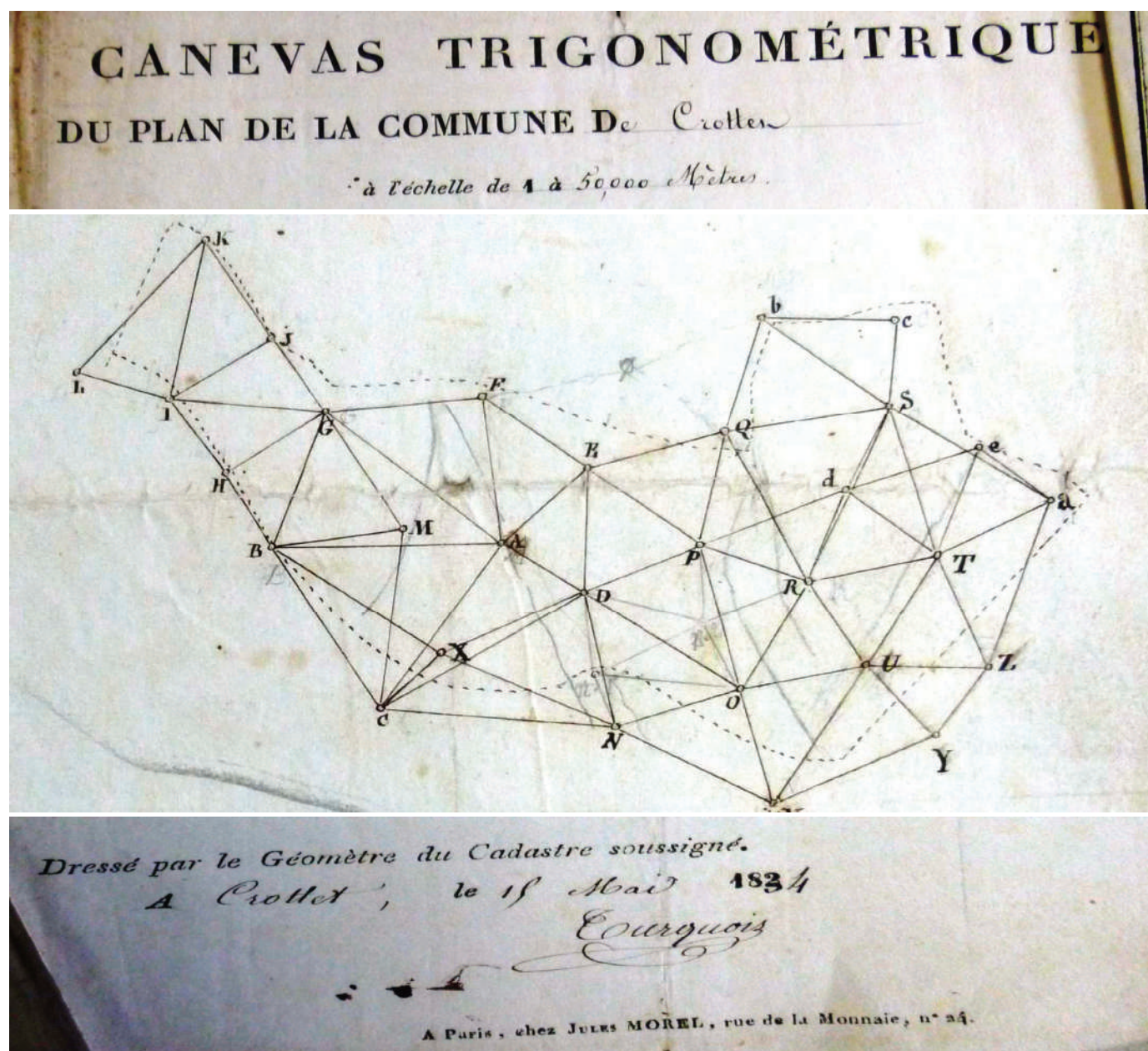
Les géomètres ont utilisé la méthode trigonométrique. Sans entrer dans les détails cette technique consiste en la division du territoire de la commune en une multitude de triangles dont les sommets ont préalablement été définis ; pour Crottet il aura été nécessaire de fixer 30 points. Il s'agissait d'arbres significatifs mais cependant éphémères (peupliers), de clochers, de maisons et de sites plutôt vagues (terre de x ou y) mais les distances mesurées entre tous ces différents points consolidaient les choix.

Sur les 30 points précités, les seuls que l'on peut retenir, car présents ou identifiables à ce jour, sont donc :

- le clocher de l'église de Crottet **R**
- le moulin de Chaponod **B** (détruit mais vestiges bien visibles)
- la maison Morel **K** (quartier St Laurent - angle routes de la prairie et du Bon lait)
- clocher de l'église de Pont de Veyle **V**
- maison LANIER à Chavannes (actuellement Michel VAVRILLE) **D**

A ce jour cette technique est encore utilisée par les géomètres, mais avec des outils certes plus performants ...

### PAGE DE GARDE DU CANEVAS TRIGONOMETRIQUE DE CROTTET



**EXTRAIT DES RELEVES DE DISTANCES MESUREES  
ENTRE LES SOMMETS DE LA TRIANGULATION**

		24	34	10	AD	674.2	1218.5	1567.9
A		75	49	30	DE	923.7		
B	Signal dans la terre des orniers à Paul Morel	45	1	20	AD	674.2	1166.0	2499.0
D		59	9	10	AE	818.0		
1		52	35		E'F'	900.2		
4	Signal dans la terre des Buissonniers à O. Benoit de la ville.	46	12		AE	818.0	1861.0	3062.5
8		81	13		AF	1120.0		
1		44	19		F'G	1097.5		
6	Signal dans le pré de la Pie-Ecardy à Paul Goyon	45	28	10	AF	1120.0	2956.0	2983.9
7		90	12	50	AG	1570.9		
A		40	19	30	BG	1082.2		
B	Signal des Chapornes	69	56	40	AG	1570.9		
G		69	43	50	AB	568.8		
					C'H	819.6		

**APERCU DE LA MATRICE CADASTRALE DE 1834**

NOMS, PRENOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la Muta- tion.	INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSE.	REVENU		PAGES  d'où ils sont tirés.	ou ils passent.
		de la section.	du numéro du Plan.	DES CANTONS ou LIEUX DITS.	DE LA NATURE des PROPRIÉTÉS.	par parcelle.	TOTAL.		par parcelle.	TOTAL.		
Raton 1851	1838	A	288	au moulin	terre	6 40	1 49 10	5	0 67	872 77	109	100
Jean Antoine M... 1851			289			7 60	1 65 70	5	1 31	885 75		108
Jb. à la... 1851		B	130	Charignat	Maison 6 ares		7 45 75	6	12	1457 55		108
1871	1851		130		Sol	3 80	7 53 87	1	2 30	1016 15		108
Raton 1851			130 60		Moulin 3 ares		5 47 15	0	800 =	1105 11		108
Charles Chapelain 1851			130 60		Sol	60	6 33 85	1	36	1074 66		108
Albano 1851			131		Chemin et Cour	25 60	7 11 70	1	15 39	1777 66		108
	1840		204 60	au poudet	terre	47 90	3 18 38	2	24 79	122 20		108
	1841		210			32 60	3 16 23	3	41 05	124 58		108

## CORRECTION TERRITORIALES

Bien que le tracé d'origine soit conforme à l'usage, c'est-à-dire que l'axe de la Veyle forme limite entre Crottet, St Jean-sur-Veyle et Pont-de-Veyle, à partir de 1832 la commune de Pont-de-Veyle revendique la propriété du hameau dit « Petit Faubourg » en demandant que la limite soit déplacée sur le bras de La Samiane qui n'est pourtant pas un cours d'eau mais un exutoire utile uniquement lors des crues éphémères de la Veyle et qui a été créé très récemment (1820).

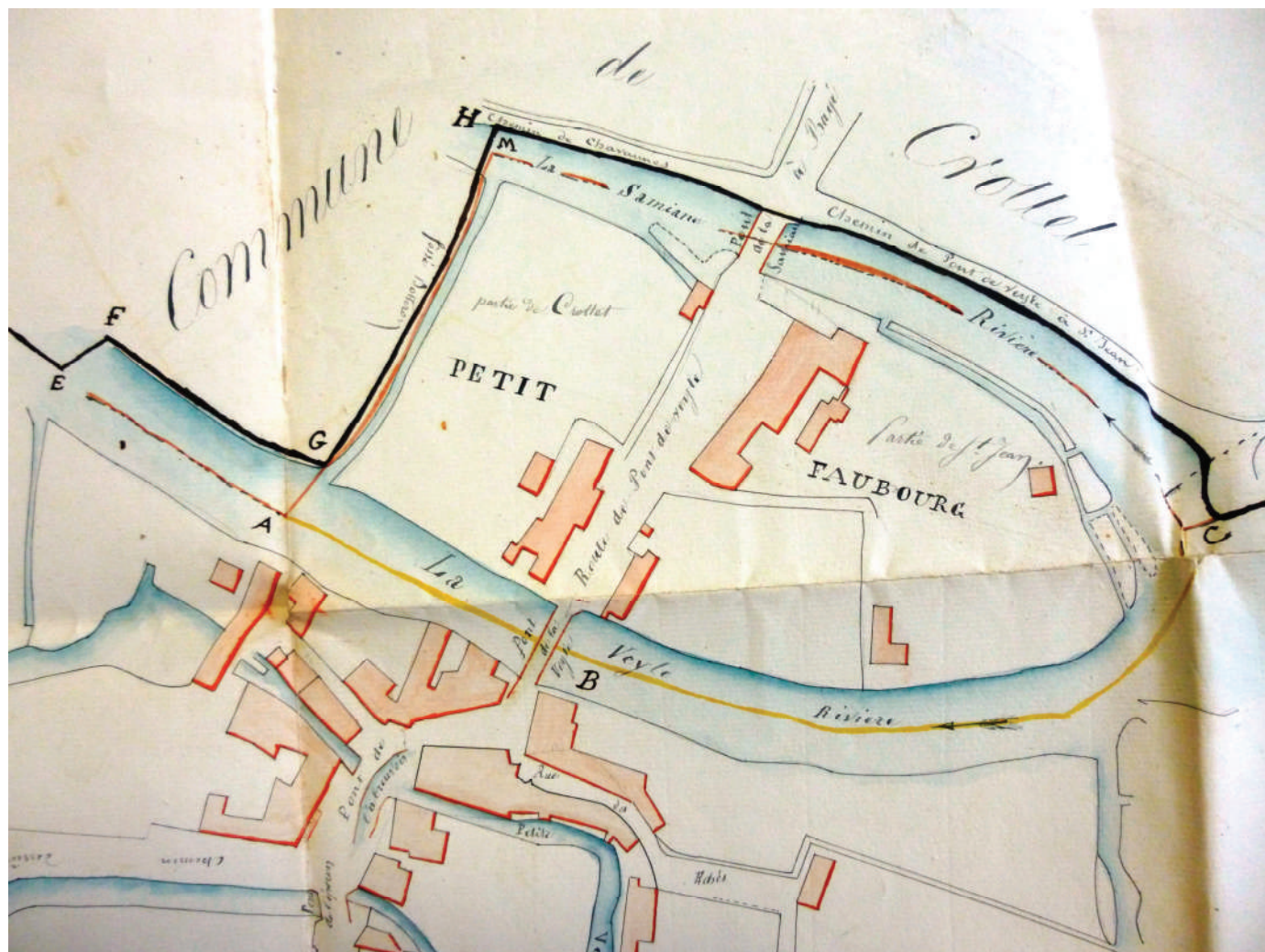
Au cours d'une réunion en date du 26 novembre 1837 les maires des deux communes ont exposé au géomètre nommé par la Préfet leurs points de vue afin pour Crottet de défendre sa position et pour Pont de Veyle d'argumenter sa demande. Le maire de Pont-de-Veyle expose que les habitants du hameau participent aux charges de Pont-de-Veyle, bénéficient de l'admission à l'hôpital et aussi que, par arrêté préfectoral, il est autorisé à exercer la police dans ce quartier compte tenu de son éloignement du village.

Ce à quoi le maire de Crottet rétorque que les habitants de ce hameau ont toujours été imposés au rôle de la commune de Crottet, que la commune de Pont-de-Veyle n'ayant aucune compensation territoriale à offrir il en résulterait une diminution de ses ressources et « *affaiblissement de sa population déjà peu nombreuse* »

Au final le géomètre donne un avis favorable à la requête du maire de Pont-de-Veyle, estimant que la cession ne porte que « *sur cinq bâtiments et un pré d'environ douze à quinze ares* » et que « *la nouvelle limite est naturelle et bien délimitée* ».

L'administration entérine donc cet avis puisque l'ordonnance royale signée par Louis Philippe le 14 mai 1837 au Palais des Tuileries dit que « *la portion du territoire dit Petit Faubourg est distraite des Communes de Crottet et St Jean-sur-Veyle pour être réunie à celle de Pont-de-Veyle* »

### PLAN DU HAMEAU « Petit Faubourg » SUITE CREUSEMENT DE LA SAMIANE



Préfecture du Département de l'Ain.

Paris le 14 mai 1837.

Louis-Philippe, Roi des Français,

à tous présents et à venir, Salut:

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat au  
Département de l'Intérieur;

Le Comité de l'Intérieur de notre Conseil d'Etat entendu;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

ART. 10.

La portion de territoire appelée le petit faubourg, est distrait  
de la commune de Cottet et de celle de St. Jean-sur-Veyre, arrond. de  
Bourg, Dept. de l'Ain, et réunie à la commune de Pont-Sur-Veyre,  
même arrond., en conséquence la limite entre la commune de  
Pont-Sur-Veyre et les communes de Cottet et de St. Jean-sur-Veyre,  
est fixée conformément au tracé du ligne noir D E F G H K, sur  
le plan ci annexé.

ART. 18.

Les dispositions qui précèdent auront lieu sans préjudice des  
droits d'usage ou autres qui seraient réciproquement acquis. /

ART. 19.

Nos Ministres secrétaires d'Etat aux départements de l'Intérieur  
et des finances sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au Palais des Tuileries le 14 mai 1837.

Signé Louis-Philippe.

Par le Roi:

Le Duc de France

Ministre secrétaire d'Etat au Dept. de l'Intérieur

Signé Montalivet

Pour expédition conforme

Le Maître des Requêtes

Secrétaire général au Ministère de l'Intérieur

Signé Edmond Blanc

Pour copie certifiée conforme

Le Conseiller de préfecture secrétaire général de l'Ain

Signé  
Duvivier





Nota : La ligne jaune A. C.  
indique la limite actuelle de la  
commune de Pontdeveyle.

La ligne rouge E. A. M. C. indique  
la limite telle que l'avaient proposée  
le conseil municipal de Pontdeveyle  
et, après lui, le Conseil d'arrondissement  
et le conseil général.

La ligne noire D. E. F. G. H. K. indique  
la limite telle que la propose l'avis  
Du Préfet.

Qui pour être annexé à l'Ordre Régule  
du 14. mai 1837 (Circ. n° 113308.  
Paris de France.)

Le Ministre de l'Intérieur

Signé Montalivet.

Sous copie conforme:  
Le maître de Requêtes

Secrétaire général

Edmond Blau

de ce jour.  
le 15 mai 1837.



Curieusement les limites fixées par cette ordonnance suivent non pas le milieu du cours d'eau mais la berge nord. Comble d'incompréhension, les mises à jour du cadastre sont diamétralement opposées car le plan de CROTTET bénéficie de la limite sud et PONT DE VEYLE nord ... ce qui devrait se traduire par une propriété commune de la globalité de la SAMIANE !!!

Il s'en suit près de cent ans plus tard un contentieux lorsqu'il a été question de vendre les platanes et peupliers situés sur cette berge nord. En effet en avril 1930 la commune de CROTTET décide une vente aux enchères des dits-arbres. Le Maire de PONT DE VEYLE fait immédiatement opposition auprès du Préfet qui ordonne par télégramme « de sursoir à cette vente tant que le contentieux ne serait pas tranché ». Le 8 février 1931 le conseil municipal de CROTTET relance la vente de ces arbres ce qui provoque une nouvelle réaction du maire de PONT DE VEYLE qui interpelle cependant « prudemment » le Préfet afin d'obtenir la copie de l'ordonnance de 1837 avant de passer en commission d'arbitrage. Depuis, les archives n'évoquent plus ce sujet, le contentieux semble donc éteint ...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE PONT-DE-VEYLE

DÉPARTEMENT  
DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE BOURG  
CANTON  
DE PONT-DE-VEYLE

Pont-de-Veyle, le 27 mars 1931



Le Maire de Pont-de-Veyle a

l'honneur de vous adresser  
l'honorable M. le Préfet de l'Ain

En réponse à la note ci-jointe, j'ai l'honneur de vous informer, qui avant de soumettre à une commission d'arbitrage le litige entre Pont-de-Veyle et Cottet au sujet du terrain de la Samiane, il serait logique d'abord de faire les recherches nécessaires soit aux archives de la Préfecture soit à celles du ministère de l'intérieur pour retrouver le texte de l'ordonnance royale du 14 mai 1837 qui a fixé la démarcation entre les deux communes, document d'importance capitale parce que postérieur à l'établissement du plan cadastral des 2 communes et qui seul permettra de fixer les droits de chaque commune.

arrêté

sur le terrain contesté.

J'espère que le conseil municipal de Cottet qui a attendu presque un siècle pour faire valoir ses droits de propriété, plus ou moins hypothétiques, alors que l'ont de Pyle a joui depuis 1837 du terrain contesté et des arbres qui y furent plantés par ses soins, voudra bien attendre le temps matériel nécessaire pour faire effectuer les recherches demandées. J'espère aussi que le conseil municipal de Cottet ne cherchera pas une 3<sup>e</sup> fois à mettre en vente d'une façon déloyale et discordeuse des arbres dont la possession par cette commune est pour le moins douteuse.

Le Maire de Pont de Pyle,



*[Handwritten signature]*

# RECAPITULATION DU DENOMBREMENT DES PROPRIETES BATIES DE 1882

(CIRC. DU 17 SEPTEMBRE 1881, N° 615, MOD. N° 2.)

DÉPARTEMENT DE L'AIN  
 ARRONDISSEMENT de Bourg  
 CANTON de Saint-Vaury

## MATRICE CADASTRALE DES PROPRIÉTÉS BATIES DE LA COMMUNE de *Crotelles*

RÉCAPITULATION des revenus imposables, à l'époque du cadastre.

NATURE DES PROPRIÉTÉS.	CLASSES.	NOMBRE.	TARIF des ÉVALUATIONS.	REVENU IMPOSABLE	
				PAR CLASSE.	PAR NATURE de propriété.
<i>Moulins</i>	1	1	800	800.	
	2	1	650	650.	1620.
	3	1	170	170.	
<i>Battoir</i>	1	1	30	30.	30.
<i>Maisons</i>	1	1	900	900.	
	2	1	120	120.	
	3	1	80	80.	
	4	8	36	288.	
	5	6	18	108.	2173.
	6	31	12	372.	
	7	36	5	285.	
	8	14	1	140.	
	9	49	3	147.	
		191			4223.

Le revenu imposable des propriétés bâties présente, pour la période écoulée entre l'époque du cadastre et l'année 1882, une *Augmentation* de..... 1643

Le total des revenus pour 1882 est, par suite, de..... 1869

conformément aux indications de l'état *Catane* annexé à la présente matrice.

CERTIFIÉ exact par le Directeur des Contributions directes soussigné.

*A. Bourg*, le 4 avril 1882.

Ce tableau restitue la physionomie du parc immobilier de la commune qui met en évidence la modestie des maisons dont plus de 90 % sont classées entre 6 et 9. Le battoir (utilisé pour le chanvre) qui était situé à proximité du moulin Vieux a été détruit fin des années 1800)



# **LA CRUE DE LA SAONE DE 1840 A CHAVANNES**



# LA CRUE EXCEPTIONNELLE DE LA SAONE DE NOVEMBRE 1840

(Toutes les insertions sont extraites du Courrier de l'Ain et du Journal de l'Ain – années 1840 1841)

## Petit rappel historique

La mémoire de l'homme a enregistré un premier jalon en 582 (sous le règne de Childebert II, récit par Grégoire de Tours) ; en mars 1196, après 2 mois de pluies continuelles, la crue de la Saône pris une tournure inhabituelle car alimentée par le débordement des étangs de la Dombes.

Par la suite l'histoire de la Saône est jalonnée d'épisodes plus ou moins tragiques ou impressionnants, notamment en septembre 1602 lorsqu'il a fallu lester le pont St Laurent de gueuses en fer et de gros quartiers de pierre afin d'éviter son renversement car les eaux touchaient quasiment la circonférence des arches.

En 1640 la nouvelle échelle des crues dite « Saônomètre » fixée au pont de Mâcon révèle une cote de 6,45 ML. Par la suite et jusqu'en 1840, date qui nous intéresse, il y eut notamment deux crues importantes en 1711 (6,90 ML pour la plus importante).

## Les faits

Entre septembre et octobre 1840 il plut pendant 28 jours ; la douceur inhabituelle qui sévissait provoqua la fonte quasi instantanée des neiges déjà tombées sur le Jura et le Doubs. A partir du samedi 31 octobre le niveau de la Saône s'éleva sans discontinuer ; le 1<sup>er</sup> novembre la première maison victime de cette crue s'écroula à St Laurent. Dès lors les habitants commencèrent à déménager avec leur bétail vers Mâcon, présentant un spectacle presque irréel ; près de 1.300 personnes ont ainsi quitté St Laurent.

La nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre fut un cauchemar pour la population de la région du Val de Saône qui entendait cris et lamentations ; le tocsin retentissait dans toutes les communes littorales, on entendait le bruit des maisons qui s'écroulaient.

Le 2 novembre le niveau de la Saône s'éleva de **0,78** m et le 3 de **0,99** m soit 4 cm à l'heure !

Le 6 novembre les habitants constataient que le pont St Laurent était quasiment condamné, 7 arches étaient comblées jusqu'à la voûte ; seules les 3 plus élevées disposaient encore d'un tirant d'air. Après un bref répit un violent vent du sud provoqua ce même jour des vagues de plus de 5 mètres qui provoquèrent de nouveaux dégâts. Heureusement dès le lendemain une lente décrue s'amorçait (17 cm par 24 heures).

**Courrier de l'Ain.**

—Le faubourg de Pont-de-Veyle, au-dessous du château, a vu toutes ses maisons emportées par les eaux; mais personne n'a péri. On a pu sauver dans un moulin des farines mouillées qui ont été aussitôt converties en pain pour la population.

M. de Parceval a prodigué dans cette circonstance son zèle, son intervention, sa bourse; c'est ainsi qu'on fait un noble usage d'une grande fortune.

Grièges a disparu en quelque sorte sous les eaux; 120 ménages sont sans asile.

La belle habitation de M. Bourdon s'est écroulée, lorsque sa femme et lui venaient d'en être arrachés presque de vive force.

Cormoranche a tout autant souffert: cent vingt-sept maisons sont écroulées. La maison d'école est tombée mercredi matin. Les habitants qui ont sauvé à grand peine leur mobilier, recueilli à l'église, mais qui ont perdu toutes leurs récoltes, sont entassés dans les granges et les fenils, livrés à la détresse.

A Chavannes, petit hameau dépendant de la commune de Crottet, il ne reste qu'une maison debout.

Palanchon, hameau de Replonges, n'a pas conservé une maison sur 30. Le Puils-Gnimain, autre hameau, n'a conservé que son église et une maison.

Une lettre de M. l'ingénieur en chef de la Saône établit les points de comparaison suivants entre les diverses inondations dont on a gardé la mémoire :

La plus grande crue connue jusqu'à ce jour est celle de 1711. Celle de 1640 ne s'était élevée qu'à 0<sup>m</sup> 30<sup>c</sup> en contre-bas de la première qui est marquée sur l'échelle du pont de Mâcon à la cote 6<sup>m</sup> 83<sup>c</sup> au-dessus de l'étiage. Celle de 1840 s'est élevée à 1<sup>m</sup> 20 au-dessus et a atteint le chiffre énorme de 8<sup>m</sup> 03<sup>c</sup>.

Le 1<sup>er</sup> novembre, à 4 heures du soir, la hauteur des eaux était de 6 20; le lendemain, à la même heure, elle fut de 7 03; le 3, toujours à 4 heures du soir, elle devint 8<sup>m</sup> 02 et ne s'éleva dans la nuit que de 0<sup>m</sup> 03<sup>c</sup>; elle demou-

» M<sup>me</sup> de Fréminville de l'Aumusse s'est empressée également à porter les premiers secours aux inondés de Replonges; plus de dix ménages, emmenant avec eux leur bétail, ont été reçus à son château. »

## LES DEGATS

Globalement :

- **1 094** maisons écroulées dans le « littoral » (Val de Saône côté Ain)
- Pertes totales « littoral » : **4 514 416** francs et **4 887** personnes sinistrées

Concernant la zone Pont de Vaux – Pont de Veyle :

### COMMUNES RIVERAINES DE LA SAONE ET DE SES AFFLUENTS.

#### MONTANT DES PERTES.

COMMUNES.	En immeubles de toute nature.	En marchandises, semences et effets mobiliers.	TOTAL.	NOMBRE de PERDANTS.
Sermoyer.....	2,150	23,759	25,909	193
Arbigny.....	2,740	9,880	12,620	121
Pont-de-Vaux .	28,450	28,950	57,400	162
Gorrevod.....	10,350	12,478	22,828	183
Boz.....	8,260	8,806	12,066	90
Ozan.....	»	1,287	1,287	83
Chavannes-s-R.	»	307	307	3
St-Etienne-s-R.	»	1,410	1,410	1
St.-Benigne...	»	3,158	3,158	84
Asnières.....	2,260	16,717	18,977	78
Vésines.....	4,623	23,389	28,012	66
Manziat.....	9,950	11,378	21,328	170
Feillens.....	77,970	119,988	197,958	570
Replonges.....	63,330	40,153	103,483	232
St.-Laurent...	22,183	52,310	74,493	334
<b>Crottet.....</b>	<b>70,339</b>	<b>60,580</b>	<b>130,919</b>	<b>217</b>
Pont-de-Veyle.	23,834	21,533	47,367	160
Grièges.....	168,783	86,484	255,267	317
Cornoranche..	192,000	82,017	274,017	267
Laiz.....	3,760	3,713	9,473	47

Concernant CROTTET

Chavannes et Le Piquant ont été impactés par la destruction de 57 maisons sur 58, concernant 217 habitants et dont la perte a été estimée par l'Administration à 130.910 francs (voir tableau ci-dessus).

Les renseignements officiels qui nous ont été communiqués sur la position des communes des cantons de Pont-de-Veyle et Bagé confirment les détails déjà publiés. Voici le nombre exact des constructions écroulées :

- A Cormoranche 113; — à Grièges, 106; — à Crottet, 57; — à Pont-de-Veyle, 30; — à Laiz, 6; — à Replonges, 41; — à Feillens, 85; — à Manziat, 10; — à St.-Laurent, 5.

- A Grièges, on compte 230 personnes à la charge de la bienfaisance publique; à Replonges, 36; à Manziat, 8; à Feillens, 75; à Crottet; 40; à Cormoranche, 150.

### Département de l'Ain.

La souscription ouverte au bureau du *Courrier de l'Ain*, en faveur des victimes de l'inondation, s'est élevée à la somme de dix-sept mille cent cinquante-un francs 25 centimes, versée à la recette générale, d'après les récépissés suivants :

1840, novembre, 17.	3,672 f. 55 c.
Id. 18.	1,398 55
Id. 19.	741 00
décembre, 3.	3,919 70
Id. 18.	3,403 35
1841, janvier, 18.	2,513 90
Id. Versement de la gendarmerie.	349 10
Id. Mai, 17. solde.	653 10
Id. Versement du Rédacteur.	500 00
<b>Total.</b>	<b>17,151 25</b>

La seule maison qui ait résisté partiellement à cette crue exceptionnelle était celle de la famille PELISSON ; elle était située à l'ouest de l'ancienne ferme QUIVET (actuellement LANDRIX). Elle a été détruite dans les années 1970 pour cause de péril et insalubrité après hospitalisation de son dernier propriétaire.

Suite à ce désastre Monsieur DE PARCEVAL, propriétaire entre autres du château de Pont-de-Veyle et de ses dépendances, proposa aux sinistrés un terrain situé hors crue sur la butte du Terraillon afin d'y reconstruire le hameau. Il semble bien qu'il essuya un refus puisque l'actuel hameau de Chavannes occupe le même territoire.

Afin de subvenir à l'immense besoin de reconstruction et aussi de reconstitution des cheptels et cultures, une importante souscription avait été lancée sur le département de l'Ain, soit sur initiatives isolées, soit par les autorités (communes et préfecture). La gestion de cette collecte avait été confiée à une commission formée le 10 novembre 1840 et qui regroupait nombre d'élus dont, en ce qui concerne le Canton de Pont-de-Veyle, M. TONDUT (maire de Pont-de-Veyle), M. DE PARCEVAL (conseiller général) et M. LECOEUR (juge de paix à Pont-de-Veyle).

En date du 5 novembre 1840, vu les dégâts causés aux forêts et aux ports de la Saône, le Préfet de Côte d'Or alerte ses homologues de l'Ain, de Saône et Loire et du Rhône afin que les maires des communes littorales prennent « *les mesures nécessaires à la conservation de ces bois et tous autres objets que les eaux auraient déposé ...* », rappelant au passage les peines encourues.

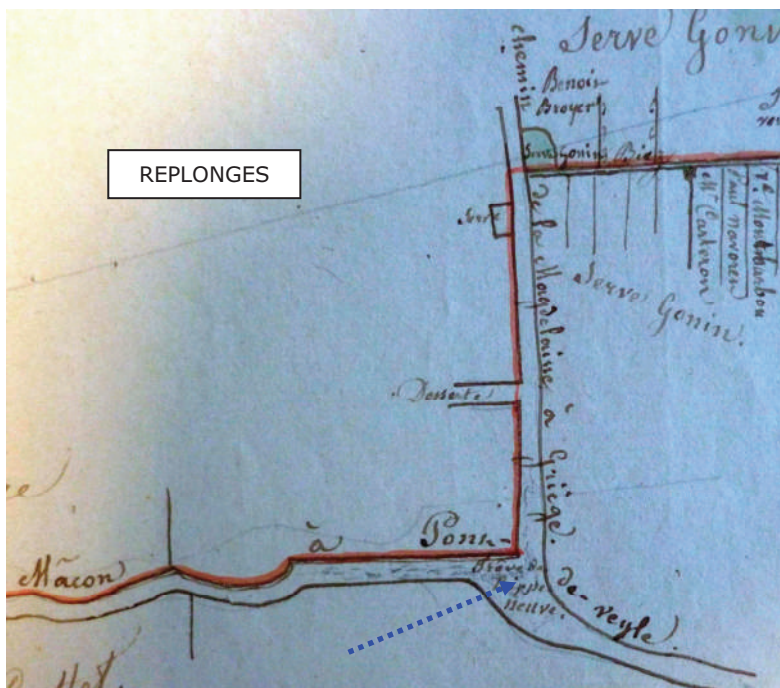
Chavannes tout comme nombre d'autres hameaux du Val de Saône a été reconstruit à partir d'avril 1841 grâce à la mobilisation de nombreux maçons venus du Limousin et de la Creuse. Ces migrations professionnelles étaient motivées par manque de terres suffisamment riches pour faire vivre la population dans ces régions plutôt modestes ; ces maçons passaient l'hiver auprès de leurs familles et repartaient au printemps sur les sites où leur présence était nécessaire. Toutefois, afin de prémunir les propriétaires de nouveaux dégâts en cas de crue récidivante, l'Administration avait publié le 18 décembre 1840 un arrêté fixant la hauteur minimum des soubassements des reconstructions à réaliser en pierre à 25 cm au-dessus du plus haut niveau des eaux relevé. Afin de superviser cet immense chantier le Préfet avait nommé M. MEUNIER, architecte-conseil. A noter que ce dernier a assuré sa tâche bénévolement.

Le Journal de l'Ain du 21 décembre 1840 rapporte qu'un industriel de Thoissey « *vient d'acquérir tout le stock de pierre de première qualité des carrières de St Martin Belle-Roche soit 143 toises* » ; le résultat ne se fait pas attendre car le prix passe de 72 francs à 90 francs la toise. Toutefois le maire de Thoissey, M. GIROD, prend la défense du spéculateur ; il précise que le prix sera maintenu voire baissera car une fabrique de brique va ouvrir incessamment, créant ainsi de la concurrence. Ceci ne s'est pas vérifié car le 9 mars 1841 un entrepreneur de MONTMERLE, Jean Pierre GOLLION, demande au Préfet d'actualiser les devis en tenant compte d'une augmentation du prix de la pierre de ST MARTIN de 38 % (de 4,16 francs à 5,77 le m3).

Afin de faciliter le travail de ces maçons de nombreux fours à chaux avaient été édifiés à proximité des hameaux ; à ce stade font surface les récits de mon ami Gilbert CATHERIN qui se remémorait les propos tenus par sa grand-mère CARJOT parlant de fours à chaux près de Rippe Neuve. Bien qu'il n'y ait plus de traces évidentes, la présence de plusieurs mares alimentées par le bief de Communion (lieu-dit « Serve Gonin »), la proximité de bois de chauffage en abondance et sa localisation sur le chemin allant de Mâcon à Pont-de-Veyle propice à un approvisionnement en pierres semblent accréditer ce récit.



## EMPLACEMENT PROBABLE DES FOURS A CHAUX DE CROTTET



Croquis des lieux



Cadastre Napoléonien

En se référant aux informations restituées par les services du cadastre on peut retenir que le nombre de maisons déclarées détruites par l'inondation est finalement de 38 (il est à supposer que les bâtiments non habités n'ont pas été recensés « maison » puisqu'il y a un écart de 19 unités avec la Préfecture) et celles reconstruites de 31 ; il faut toutefois approcher ce chiffre avec prudence car le terme employé « maisons neuves » concerne tout le territoire de la commune.

Il apparaît toutefois nettement dans les tableaux du cadastre ci-dessous que le chantier de reconstruction a duré près de 2 ans puisque les nouvelles maisons ne sont recensées qu'à partir de 1844 (ou est ce dû à l'inertie de l'Administration ?).

Situation au 1 <sup>er</sup> Janvier 1841.....	1167.12.25	473 46.32
	1167.12.25	473 46.32
3 Maisons neuves.....		85
	1167.12.25	473 431.3
28 maisons détruites par l'inondation.....		196

<i>Situation au 1<sup>er</sup> Janv 1843</i>	<i>1167 12 25</i>	<i>47,062,32</i>
<i>2 maisons démolies</i>		<i>6 66</i>
<i>Situation 1<sup>er</sup> Janv 1957</i>	<i>1167 12 25</i>	<i>47 059.66</i>
<i>31 Maisons Neuves</i>		<i>489.00</i>

## EVOLUTION

En comparant les cadastres de 1834 avec 1957 positionnés ci-après on peut remarquer que la plupart des implantations initiales ont été conservées et que cet énorme chantier a favorisé certaines extensions. En fait la physionomie du hameau de Chavannes actuelle ne doit pas être très différente de celle d'avant la crue avec sa rue étroite et ses bâtiments en limite de route.

Pour des raisons inconnues, quelques bâtiments n'ont visiblement pas été reconstruits ; c'est le cas notamment, et entre autres, d'une maison située au Piquant en contrebas de l'actuel passage à niveau, de bâtiments sur le site du jardin et des ateliers de Lucien GRANGER et de l'actuelle route des Dignes, d'une construction à l'emplacement de la maison de Raymond DESPLANCHES, d'une partie de la ferme sise près de la Veyle (dépendances de Jean CONDEMINE) ou encore d'une maison sise au centre du verger de Maurice PONCIN.

Sur les emplacements immobiliers (cadastre de 1957), les surcharges foncées marquent la silhouette des bâtiments détruits, et les limites en rouge (tracé fin) les nouvelles constructions ou les reconstructions et/ou extensions des implantations initiales.

On constate ainsi que la maison actuelle de Pierre DESMARIS a été entièrement reconstruite dans la même forme mais plus à l'ouest, chez Fernando DELGADO elle a été allongée au nord et au sud, des modifications significatives apparaissent dans les bâtiments actuels de Dominique TRELON, Jean René CROZIER et Christian MERLE et dans une moindre mesure chez Michel VAVRILLE et Jacques TURCHET.

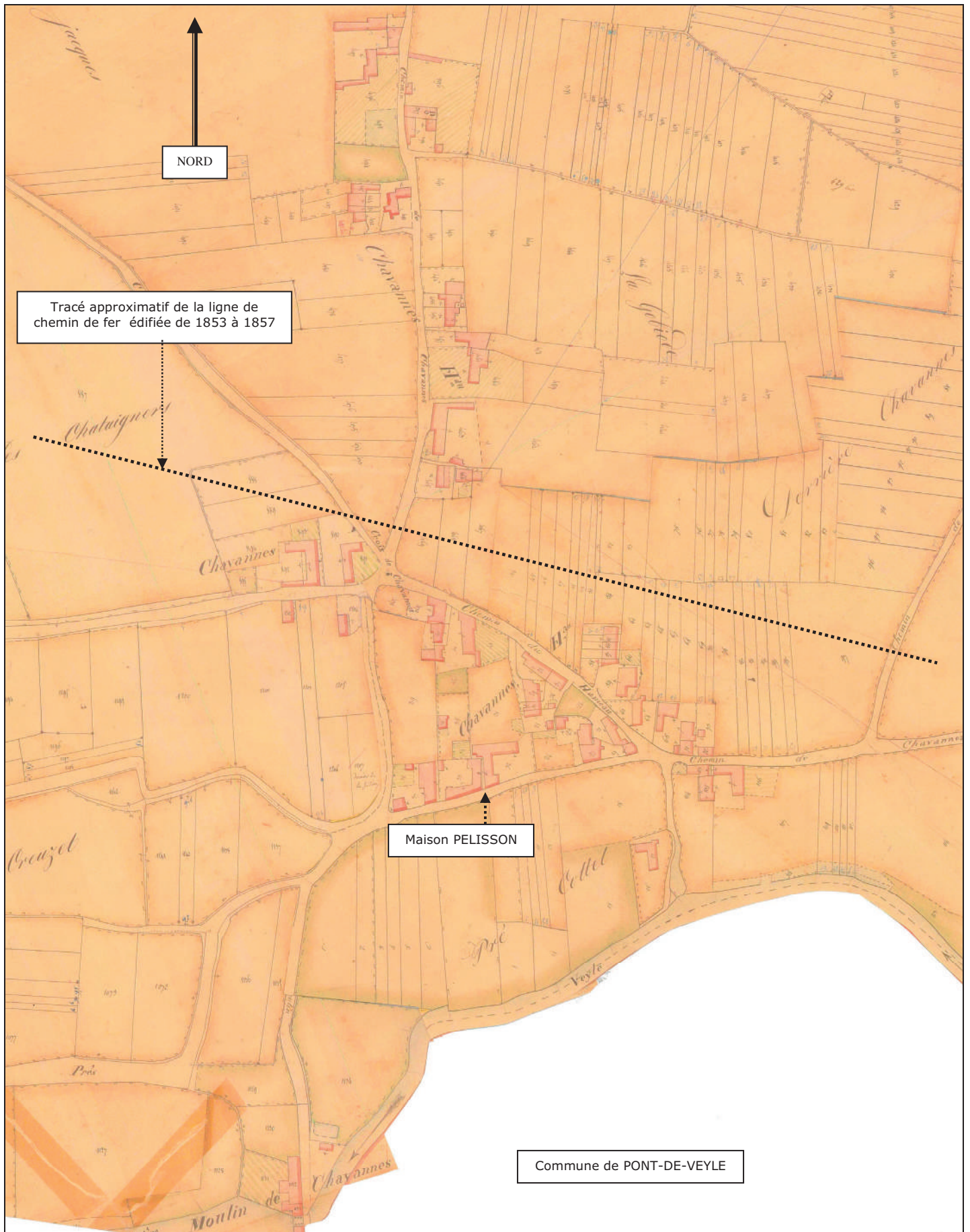
Certains bâtiments situés au centre de l'îlot « Chavannes Sud » n'ont pas été reconstruits au même emplacement ; ils ont été réédifiés le long des chemins qui délimitent ce quartier.

Par ailleurs, et certainement à une époque plus proche, de nouvelles constructions ont vu le jour telles que la maison de Stéphane THIOUET (ex ferme CHASSIBOUD) de Jacky DEGLUAIRE et aussi chez Gaston DRUGUET dans la traversée de Chavannes.

L'édification de la ligne de chemin de fer MACON-BOURG ayant modifié le réseau routier de Chavannes, de nouveaux bâtiments sont apparus à proximité ; dépendances de Lucien GRANGER, ferme de Michel GEREL et maison de Simone PELLETIER.

Chavannes, de par sa situation en zone inondable (P.P.R.I. 1840), est à l'abri de toute urbanisation, ce qui lui permet de conserver un caractère d'authenticité, de stabilité de population et voire peut-être de demander un jour son autonomie (...)

# Assemblage du plan cadastral de Chavannes dressé en 1834



# Mise à jour du plan cadastral de Chavannes en 1957





# LES MOULINS DE CROTTET



## LES MOULINS DE CROTTET

### Origine des moulins

L'invention de la roue hydraulique semble remonter aux derniers siècles précédant la naissance de Jésus Christ. Les romains en perfectionnent le système de transmission grâce aux trouvailles d'Archimède portant sur les engrenages. Toutefois à cette époque ces nouvelles techniques sont peu vulgarisées compte tenu de la présence d'esclaves qui dispense le recours aux machines. A partir du Moyen Age, vers l'an 1000, l'instauration des « banalités » (obligation d'apporter ses céréales au seigneur) déclenche un important essor des moulins dont seuls les seigneurs pouvaient en supporter le coût de construction. En plus de la mouture des céréales ces moulins étaient également utilisés à des fins industrielles (polissage, trituration, brasserie ou entraînement de tours, pompes ou scierie). Les moulins étaient la plupart du temps construits en travers du cours d'eau. Par exception et selon la configuration des lieux ils pouvaient être placés latéralement, alimentés par un canal.

A leur apogée, vers 1808, on dénombrait près de 100.000 moulins pour 29 millions d'habitants ; cette densité s'explique par l'obligation de moudre du blé fréquemment compte tenu du fait que la durée de conservation de la farine était alors très aléatoire. La roue hydraulique, fonctionnant au départ en position horizontale puis verticale, sera remplacée vers 1827 par la turbine qui permet un actionnement continu. Un autre usage des installations de moulin était la régulation des cours d'eau et surtout l'irrigation des prairies attenantes notamment en cas de sécheresse ; cet usage a quasiment disparu à ce jour.

o\*o\*o\*o

A CROTTET il y avait 5 moulins dont la construction plutôt ancienne est corrélative à l'essor évoqué ci-dessus. D'amont en aval on trouvait le Moulin de THURIGNAT, puis le Moulin de CHAVANNES, le Moulin VIEUX, le Moulin de CHAPONOD et enfin le Moulin de la FOLIE. Ces deux derniers étaient positionnés en prairie et desservis par des chemins qui prenaient naissance à ST LAURENT/SAONE.

Les usines construites en amont fonctionnaient de façon quasi permanente alors que les deux moulins sis en prairie étaient tributaires des conditions climatiques, notamment les crues de la Saône, qui conditionnaient à la fois l'accès routier et le débit des retenues. A souligner que les trois derniers propriétaires connus du moulin de la Folie étaient également chacun exploitant d'un autre établissement tant à PRISSE (FEUILLET), que BAGE LA VILLE (BONHOMME) et SENOZAN (GIROUX) ce qui complétait leur activité globale. Le dernier à avoir fonctionné est le Moulin VIEUX qui était possédé alors par M. Roger VERNE ; celui de THURIGNAT avait cessé son activité à la retraite de ses propriétaires, Clément MERCIER et Léon GUILLERMIN en 1963.

A la lecture des archives on s'aperçoit qu'il existait d'une part un conflit quasi permanent entre l'administration et les propriétaires de moulins concernant l'utilisation des cours d'eau et d'autre part entre minotiers ou « usiniers ». L'administration qui était chargée de la police de l'eau veillait au bon écoulement des flots et obligeait à des travaux parfois coûteux pour des établissements sous employés. D'autre part le minotier positionné en amont était toujours favorisé ; en aval les suivants devaient patienter, notamment en cas de sécheresse, pour mettre en action leurs usines.

A une époque assez éloignée le propriétaire du moulin de la Folie (pas de nom et de date dans les archives) avait pris l'initiative de relever le niveau de sa retenue d'eau afin de pallier les crues de la Saône. Ceci avait entraîné un effet « cascade remontante » car les moulins en amont avaient tous relevé également leurs seuils ce qui provoqua une dispersion des eaux dans les prairies environnantes du moulin de tête et, compte tenu de l'inertie, une baisse de la force motrice. Après un long procès, les usiniers firent l'acquisition du moulin de Fêtrive (situé à ST JEAN SUR VEYLE à la confluence du bief de la Fontaine de fer avec la Veyle) afin de le démolir et se partagèrent la chute d'eau ; ceci fit l'objet d'une convention signée en 1679 fixant à deux pieds et demi la chute de chaque usine de la Grande Veyle (environ 76 cm).

Suite à la démolition du moulin de Chaponod par la Compagnie des chemins de fer, Marius VERNE ayant acquis les terrains de cette usine, revendiqua la possession de la chute d'eau afin d'en faire bénéficier le moulin Vieux situé en amont et qui lui appartenait. Ce à quoi il lui est opposé un article du code civil qui précise que les droits d'usage de l'eau ne peuvent pas être reportés ni en amont ni en aval.

# 1 - MOULIN DE THURIGNAT (existant)

Plan cadastral de 1834



La première mention de ce moulin remonte à l'année 1304 (*Apud Turignacum*).

Après avoir appartenu de façon plus récente à la famille RATTON (Jean Antoine en 1838 puis Hubert en 1871) il est acquis en 1874 par Antoine BOISSON qui le cède à la famille DE PARCEVAL/BROSSIN DE SAINT DIDIER (châtelains de Pont-de-Veyle) en 1898.

Il a été relevé que le moulin a été exploité par plusieurs « usiniers » dont Hippolyte LUTHY (1869), Benoît PERRACHON de 1890 à 1899 ...

En 1926 ce moulin est devenu la propriété de la famille MARION, dynastie de minotiers qui a possédé d'autres moulins sur la Veyle (Claude MARION en est le premier propriétaire). Mesdames MERCIER et GUILLERMIN (filles MARION) ont donc hérité de ce moulin qui a été exploité par leurs époux jusqu'en 1963.

Comme quasiment tous les moulins, Thurignat a fait l'objet de recours ou procès de la part des autres usiniers, notamment à cause d'un vannage trop important dont le débit excessif noyait littéralement son voisin en aval (Chavannes) et qui entretenait dans les bâtiments « *une humidité néfaste à la santé* ».

L'activité du moulin s'étendait en dehors du département de l'Ain, jusqu'à SOLOGNY en Saône et Loire. En fait les tournées consistaient à livrer des produits de mouture et à rapporter des céréales à écraser pour la semaine suivante.

Au départ ces tournées étaient effectuées à l'aide de chariots tirés par des chevaux ; à partir des années 1945 elles ont été réalisées avec un camion.

Jusqu'en 1965 l'alimentation électrique du moulin et des appartements a été assurée par une dynamo actionnée par la Veyle, puis interdite (monopole vraisemblablement).

## 2 - MOULIN DE CHAVANNES (démoli)

(dit Moulin PELLETIER dans les années 1940)

Plan cadastral de 1834



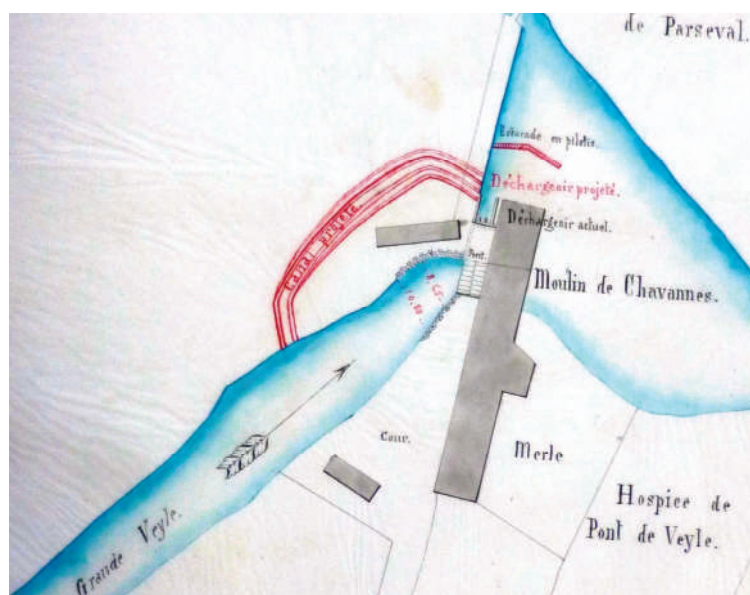
Ce bâtiment est mentionné pour la première fois le 12 août 1447.

En 1802 il est exploité par Joseph PELLET ; lors de la mise en place du cadastre de 1834 il appartient à Laurent MERLE.

En date du 29 décembre 1853 un arrêté préfectoral ordonne « la mise au chômage » du moulin suite à une plainte de M. DE PARCEVAL. Les berges de la prairie sise sur l'autre rive de la Veyle ont été érodées par le courant issu des vannages de décharges notamment lors de crues. Il lui est imposé la réparation des berges et l'installation de protections (« estacades en pilotis »).

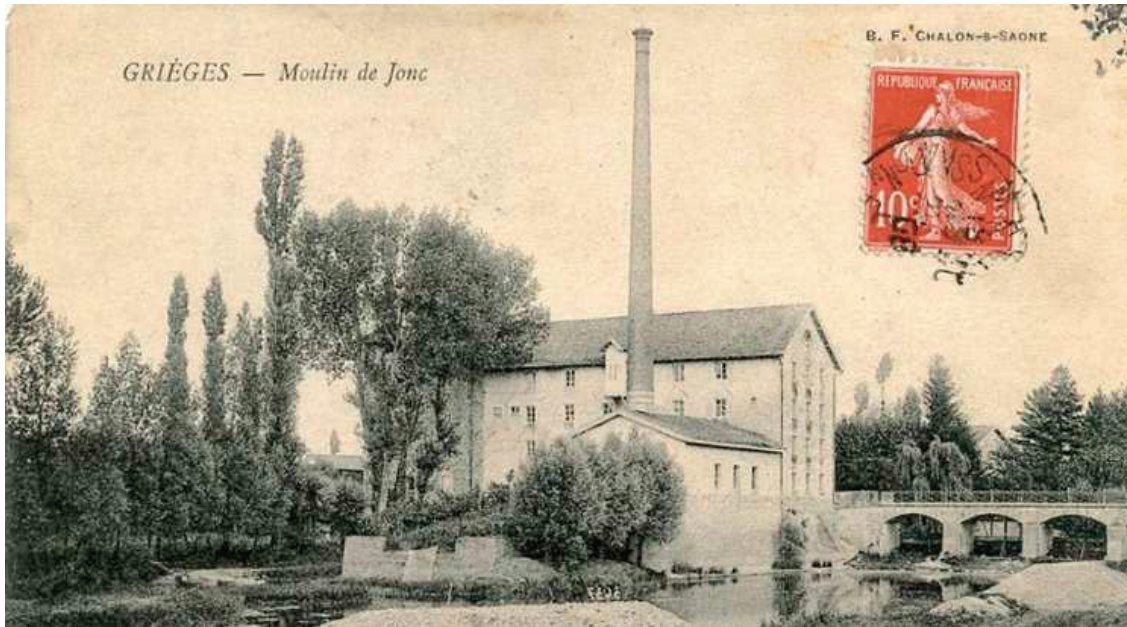
Le 10 juin 1857 l'administration décide à nouveau de mettre au chômage l'usine parce que le « sieur » MERLE n'a pas procédé à la modification du déversoir (canal de trop plein en cas de crues) prescrit suite aux travaux d'élargissement de la Veyle.

Celui-ci s'empresse de solliciter un sursis ; il plaide la non-urgence de ces travaux par l'intermédiaire d'un avocat parisien qui argumente notamment l'obligation qui lui est faite de démolir les murs de soutènement du canal pour mettre le déversoir au gabarit ce qui compromettrait l'intégrité du moulin. Il propose de créer un canal supplémentaire (plan ci-dessous) qui évite de toucher aux bâtiments.





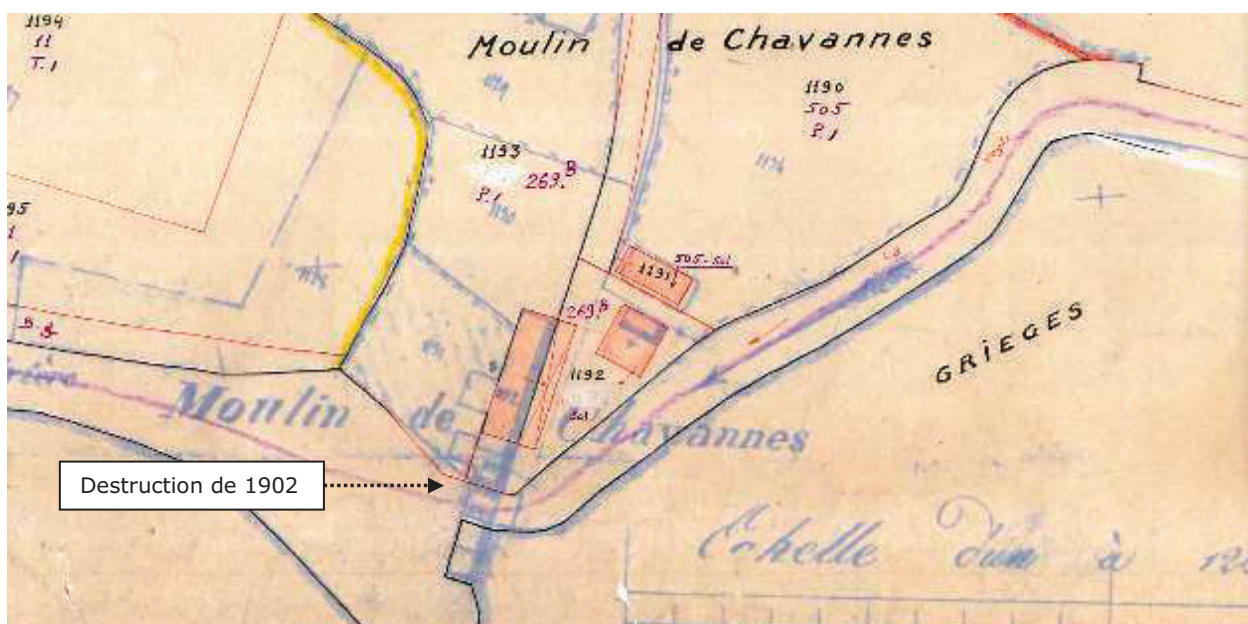
Laurent MERLE qui était particulièrement entreprenant et procédurier avait obtenu (difficilement) en date du 26 mars 1841 l'autorisation d'édifier un deuxième moulin à GRIÈGES (hameau de Jonc ou Gion) sur la petite Veyle, mais là encore il s'est heurté à la maîtrise du courant exercée en amont par M. BOURDON pour l'activation de l'une usine de production électrique sise à Faty et qui devait fonctionner impérativement en continu (alimentation partielle de Pont-de-Veyle et Crottet). Le résultat de ses requêtes n'a pas été archivé ... mais l'usine a rapidement été cédée au syndicat d'irrigation de Grièges (14 décembre 1865) puis démolie. On retrouve une partie de cette démolition à Crottet dans la maison VEILLE (pierres) et aussi dans l'ancienne ferme PONCIN du Piquant (charpente).



Au décès de Laurent MERLE, le moulin de Chavannes devient propriété de son épouse (née BROYER). En date du 15 juin 1863 la donation par Madame MERLE à sa fille Antoinette MALPERTUY est enregistrée. Dorénavant le moulin est exploité par M. Louis MALPERTUY puis en 1881 par Jean BEVY (CRUZILLES LES MEPILLAT) et enfin Claude PELLETIER (DOMMARTIN) jusqu'à sa démolition en 1902.

Les bâtiments subsistants sont ensuite la propriété de M. Joseph Marie PELLETIER (1929), Marius NAVORET (1953), Julien DALLIN (1955) et actuellement Maurice MENEVAUT.

Plan des bâtiments en 1957



### 3 - MOULIN VIEUX (existant)

(dit Moulin VERNE)

Plan cadastral de 1834



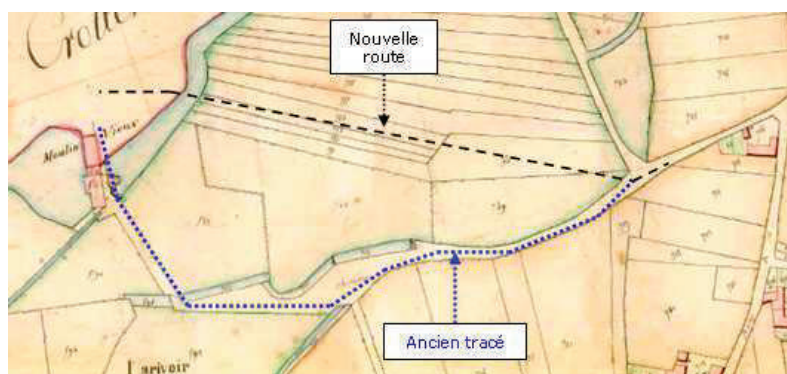
Ce moulin est cité pour la première fois en 1548.

A l'origine du cadastre ce moulin appartient à Joseph CARRON ; à son décès en 1845 il passe en possession de son épouse née Marie Anne COMBET.

En 1882 il est acquis par Jean Laurent VERNE puis appartient à Léon CRUCHON (Chavannes) en 1901, puis à Jules BRESSAN (1921), meunier à Grièges (beau-père de Marius VERNE). Exploité par Marius VERNE de 1933 à 1947, puis par Laurent VERNE (frère de Marius) de 1948 à 1962.

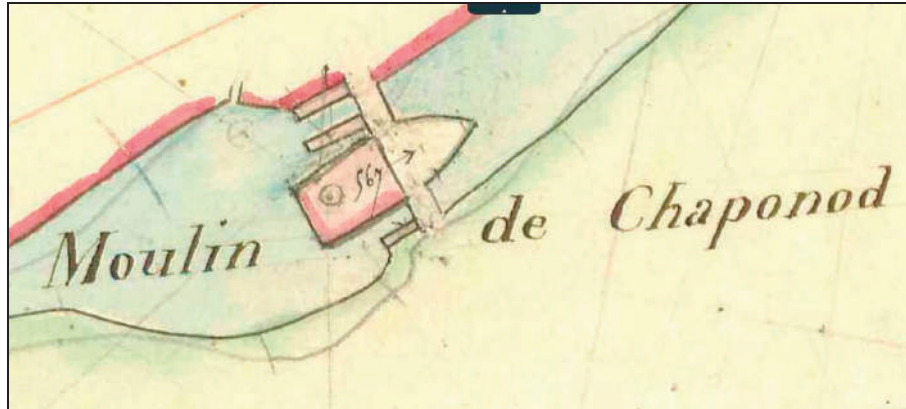
A partir de 1962 Roger VERNE (fils de Marius VERNE) prend en charge le fonctionnement du moulin jusqu'en 1988, rejoint les dernières années par son fils Patrick. Pour des raisons économiques le moulin cesse son activité en 1988.

La levée qui longe actuellement le moulin jusqu'au hameau de Jonc n'existait pas. Le chemin traversait à cette époque la cour du moulin puis empruntait au lieu-dit « l'arrivoir » une desserte rejoignant le chemin de Jonc peu avant le carrefour de la route des 4 arches. Compte tenu de la configuration des lieux et de l'étymologie, cette desserte devait être jalonnée de lavoirs alimentés par un exutoire de la Veyle.



## 4 - MOULIN DE CHAPONOD (démoli)

Plan cadastral de 1834



Compte tenu de sa localisation il est vraisemblable qu'il devait s'agir du plus petit des moulins de CROTTET, édifié en belles pierres de taille qui ont dû être acheminées depuis ST LAURENT-SUR-SAONE.

M. Claude PACOT (ou PACAUD) en fait l'acquisition le 17 juin 1829. En 1845 il est vendu à Madame Anne Françoise REVILLON née PASQUIER demeurant à Pont-de-Veyle. Cette dernière fait souvent appel à son frère Jean François PASQUIER de Mâcon lors des démêlés avec l'administration. A cette époque il est signalé que le moulin ne fonctionne que 3 à 4 mois par an compte tenu de son accès rendu difficile dès qu'il y a humidité.

Le 14 janvier 1855, l'Administration ordonne la mise en chômage du moulin car la construction d'un déversoir prescrite en 1853 n'a pas été réalisée. Ces travaux ne seront d'ailleurs jamais effectués compte tenu d'une part de la rentabilité de l'usine et surtout par l'imminence de la construction de la future ligne de chemin de fer Mâcon-Genève, le piquetage du tracé étant situé à seulement quelques dizaines de mètres.

Il est en effet acquis en 1856 par M. Joachim DENIS, Ingénieur, représentant les constructeurs de la ligne de chemin de fer de Mâcon à Genève après avoir sollicité le 16 mai 1855 la levée de la mise en arrêt du moulin. L'Administration dépêche donc un ingénieur des Ponts et Chaussées qui constate « *qu'une brèche a été pratiquée dans la berge gauche et qu'il n'existe plus de retenue [...] et que par suite il n'existe plus réellement de moulin* »

Sa démolition, actée en 1861, a été provoquée par la construction de la ligne de chemin de fer qui en coupait l'accès. En effet, d'après le cadastre Napoléonien, l'usine était desservie par un chemin qui traversait la prairie de CROTTET depuis SAINT LAURENT/SAONE. A priori les agriculteurs de GRIEGES n'avaient donc pas d'accès à ce moulin.

Son maintien en activité aurait nécessité la construction d'une arche sous la ligne afin de conserver le chemin d'accès. (Deux autres arches utiles au méandre formé par la Veyle à cet emplacement avaient été économisées car le cours avait été dévié (plan ci-dessous).

Après sa démolition les emplacements seront vendus à Auguste JOURDAN qui pensait que le Syndicat d'irrigation de la Basse Veyle serait acquéreur des droits liés à la chute d'eau ; ce projet n'ayant pas abouti il cède ce tènement à Marius VERNE, propriétaire du Moulin Vieux situé immédiatement en amont (environ à 4.000 mètres) qui bénéficiera très partiellement de cette fameuse retenue d'eau, le moulin de La Folie situé en aval étant également favorisé par cette suppression.

Lors d'un important chantier de curage de la Veyle au cours du siècle passé, les matériaux ont été récupérés et utilisés pour l'enrochement de la Veyle dans la courbe qui précède son passage sous la ligne de chemin de fer.

## ENROCHEMENT DE LA VEYLE AVEC LES VESTIGES DE CHAPONOD

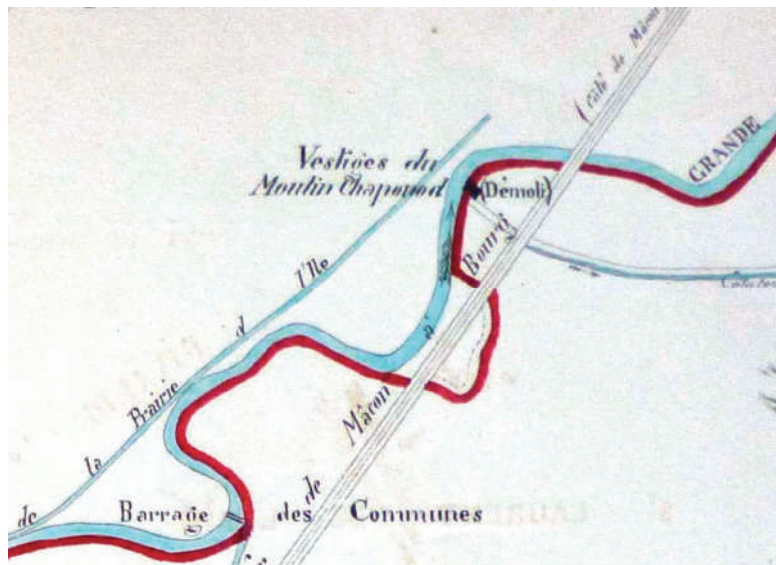


## DERNIERE TRACE DU MOULIN



On distingue nettement la ligne de remous à hauteur du seuil.

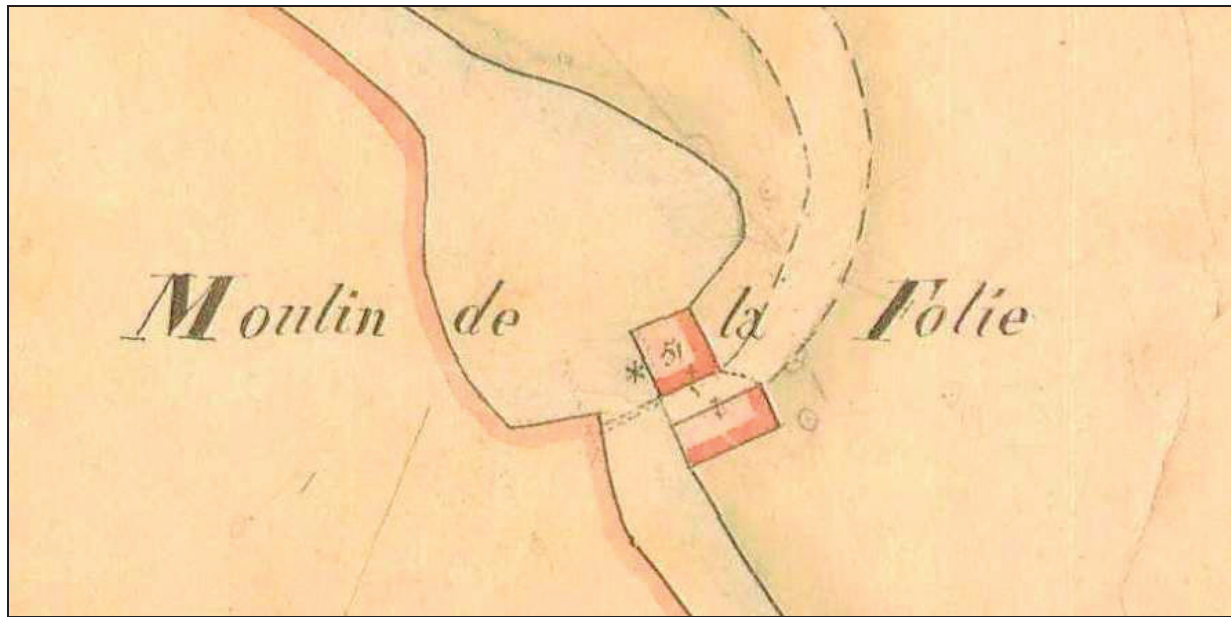
## TRACES ANCIEN ET ACTUEL DE LA GRANDE VEYLE



En rouge le tracé historique de la grande Veyle puis en bleu le tracé actuel, modifié lors de la construction de la ligne de chemin de fer MACON-BOURG. L'espace situé entre l'ancien tracé et le talus de la ligne forme une excavation qui servait de champ d'expansion des crues (« emprunt Maingret ») situé sur la commune de GRIEGES.

## 5 - MOULIN DE LA FOLIE (démoli)

Plan cadastral de 1834



Ce moulin, de petite taille et entièrement construit en pierres à cause des crues de la Saône, porte le nom de « La Folie » car il semblait inconcevable de bâtir en pleine prairie inondable un tel bâtiment ...

Bien que largement antérieur à cette date il est signalé pour la première fois en 1726 lors de la création du service de la police de l'eau. A cette époque il dépend de la succession d'un nommé FEUILLET. Dès 1845 il appartient à Etienne DUBIEF de MACON. Il semble qu'à partir de 1853 ce DUBIEF est dans l'incapacité de gérer seul ses affaires car le 12 octobre 1853 apparaît Pierre POTTIER (capitaine de gendarmerie en retraite) en qualité de mandataire de M. DUBIEF. Déjà à cette époque l'administration exigeait la construction d'un déversoir ; M. POTTIER sollicite un délai de 4 mois car la main-d'œuvre est rare depuis que le chantier de construction de la ligne de chemin de fer MACON-BOURG est en route.

Le 23 août 1862 les bâtiments et terrains appartenant à la famille DUBIEF sont adjugés à Jean Marie FEUILLET, meunier à PRISSE (est-ce la même famille que le propriétaire initial ?) ; cette acquisition fait vraisemblablement suite à la succession des parents DUBIEF car les vendeurs sont tous mineurs.

En mars 1870 l'Administration ordonne à M. FEUILLET de construire un déversoir de 10 mètres de largeur à 100 mètres en amont du moulin. A cette époque le moulin ne fonctionne que 4 à 5 mois par an. Par courrier en date du 7 août 1870 M. FEUILLET conteste le tracé imposé qui longe d'autres propriétés avec les risques d'érosion et émet une contre-proposition visant à une réalisation sur sa propriété.

En 1885 il est cédé à Claude Joseph BONHOMME, meunier à BAGE LE CHATEL puis en 1888 à Nicolas GIROUX, négociant à SENOZAN (71). Dès lors il est à supposer que son activité est des plus réduite car on ne trouve plus de correspondances avec l'Administration.

Il est vendu le 9 juin 1894 au Syndicat d'irrigation de la Basse Veyle. En 1895 ce Syndicat dépose une demande en vue d'utiliser la retenue pour irriguer les prairies de GRIEGES et CROTTET dans leur partie Ouest ; une enquête publique appuyée par une étude de l'Administration donne un avis défavorable qui conduit à un abandon de ce projet. L'argument principal est que la différence des cotes N.G.F (\*) conduirait à une submersion de la prairie de CROTTET alors que celle de GRIEGES ne serait qu'irriguée. Il est déclaré ruiné en 1896.

(\*) **Nivellement Général de la France**

## UNE DES RARES PHOTO DU MOULIN EN RUINE



## VESTIGES ACTUELS



Ce restant de mur est visible près de l'embouchure de la Veyle avec le canal de dérivation ; il est situé le long de la digue qui relie Chavannes au Canal. A priori pas d'autres traces du moulin.



# **ACTEURS DE LA VIE QUOTIDIENNE EN 1940-1950**



## ACTEURS DE LA VIE QUOTIDIENNE A CROTTET PENDANT LA DECENNIE 1940-1950

### → COMMERCANTS ET ARTISANS



**Pauline GONDCAILLE** exploitait le café-restaurant du Bourg ainsi qu'une épicerie-mercerie attenante



**Mme PERRAUD-BEVY** tenait également une épicerie-mercerie dans le bâtiment sis à côté de l'Eglise (maison BERRY)



**Mme (et M.) BORDAT** exploitaient le café-restaurant-hôtel de la Gare, actuellement transformé en habitation (maison PHAM VAN)



**Paul (et François) DEGLETAGNE** étaient boulangers au Bourg (maison Max DEGLETAGNE) ; ils fabriquaient un excellent pain de campagne



**Claude QUIVET**, agriculteur à titre principal, exerçait également le métier de tonnelier ; il s'arrangeait pour exécuter le travail de la terre assez tôt pour pouvoir se consacrer à la tonnellerie (tonneaux, cuiviers et autres futailles) lorsque les vendanges approchaient. A cette époque tous les cultivateurs produisaient leur vin. De plus le dimanche matin il se transformait en coiffeur-barbier. *(Sa ferme était située à l'emplacement du local technique communal).*



**Louis GONDCAILLE** (quartier des Caillets), en plus de son exploitation agricole, exerçait le métier de charcutier durant l'hiver ; il se rendait dans les fermes pour fabriquer saucissons, boudin et pâtés après avoir sacrifié le ou les porcs. Il assurait également les salaisons qui étaient entreposées dans un grand saloir en grès

**Jean Marie VAYER**, grand mutilé de la guerre 14-18, exerçait le métier de cordonnier à Chavannes (maison CROZIER) ; il réparait les chaussures d'une grande partie du canton.



**Benoît PONCIN**, installé aux Serves Basses, fabriquait, vendait et réparait des postes de radio (à l'époque on disait la T.S.F.) ; c'est lui qui, à Crottet, a possédé la première télévision qu'il avait construite lui-même





**Clément MERCIER** et



**Léon GUILLERMIN**

exploitaient le moulin de Thurignat ; ils transformaient les céréales apportées par les agriculteurs : blé en farine panifiable, seigle, orge, avoine et maïs en aliments pour le bétail. Parfois un accord était passé entre l'agriculteur, le minotier et un boulanger. Celui-ci récupérait la farine et fabriquait le pain pour la famille. Le pain ainsi livré était pesé et noté sur un carnet ; il restait à payer la façon à une fréquence déterminée préalablement. La clientèle du moulin s'étendait jusque dans le Mâconnais ; M. MERCIER aidé d'un charretier effectuait une tournée de livraison toutes les semaines. Il disposait de deux chariots attelés à de puissants chevaux. C'était un travail très physique car toute la manipulation des sacs qui pesaient parfois plus de cent kilos était effectuée manuellement.



**Edouard** et



**Jean GRANGER**,

charrons-forgerons, exploitaient l'atelier de mécanique agricole sis à Chavannes. Ils forgeaient les fers des charrues, réparaient divers outils agricoles, fabriquaient chariots, tombereaux et également des roues en bois dont le cerclage métallique représentait un gros travail et exigeait une rigoureuse précision. A l'arrière de l'atelier de mécanique il y avait un atelier de scierie ; les cultivateurs de la commune apportaient des arbres qui étaient transformés en planches, plateaux, chevrons et poutres pour les charpentes. Lorsqu'il survenait un décès dans la commune ils fabriquaient le cercueil, le livraient au domicile et procédaient à la mise en bière en présence de la famille et du garde municipal assermenté



**Alexandre BALLUFFIER**, négociant en fruits et légumes, avait également ses entrepôts à Chavannes (maison MARCHIONINI). Il effectuait des tournées d'achat dans les fermes ; selon les saisons il collectait cerises, asperges, haricots verts, pommes de terre et autres fruits qui étaient revendus sur les marchés de la région



**Julie QUIVET** exerçait la profession de couturière ; elle était installée à Chavannes (maison THIOLLET). Beaucoup de dames de Crottet et des communes avoisinantes lui fournissaient le tissu pour la confection de divers vêtements (robes, jupes, corsages et autres vêtements). C'était une couturière très renommée (on disait également « tailleuse »)



**Tony LUC** était négociant en vins et installé au quartier de la Gare (maison VERNATON). A cette époque toutes les exploitations comportaient des vignes destinées à la consommation personnelle ; toutefois certaines fermes qui disposaient de grandes superficies de vignoble produisaient des quantités importantes et le surplus était ainsi vendu à ce négociant



**Antoine ROZIER** (Chavannes) aidé par son fils Jules



exerçait entre autre le métier de distillateur (que l'on confond souvent avec bouilleur de cru qui est celui qui fait distiller). Il possédait un alambic avec lequel, il distillait le marc de raisin que les cultivateurs avaient soigneusement conservé bien tassé dans des tonneaux qui disposaient d'un seul fond. Les bouilleurs étaient limités à 20 litres d'eau de vie.



**Jean Marie VEILLE**, marchand de matériaux, était installé à la Samiane (dépendances garage ODDOUX). Il proposait tout ce qui était nécessaire à la construction ou la réparation de bâtiments : produits ciment, tuiles, chaux et ciment en sacs, bois de charpente



**Pierre FERRAND**, installé au Bourg (maison CUZENARD), en dehors de ses heures de travail en usine, réparait ou même vendait des vélos de la marque Monet Goyon



**Marius NAVORET** était négociant en bétail et installé au Gros Chêne (ferme MARION). Il commerçait avec les agriculteurs de la région ainsi qu'aux foires aux bestiaux ; son activité portait significativement sur les chevaux de trait

**Benoît NAVORET** qui habitait au Bourg (maison DIAZ) exerçait l'activité de « rebouteux » autrement dit il était magnétiseur ; il remettait les entorses, les courbatures, levait les vers intestinaux aux enfants

Avant que les passages à niveau soient équipés de barrières automatiques, ils étaient gérés manuellement par des préposées qui résidaient généralement sur place dans les petites maisons attenantes. Quand un train était annoncé par une sonnerie, il fallait immédiatement fermer les 4 grosses barrières métalliques. A Crottet, durant cette période :



**Madame ALBAN** surveillait celui du Piquant et  **Madame DENISOT** celui de la Gare ; ce dernier était beaucoup plus sollicité à cause du trafic de la RD 933

**M. TARLET**, architecte, avait son bureau aux Caillets (maison CAMUS)

**Mme TARLET** (son épouse) quant à elle exerçait l'activité de stoppeuse ; elle réparait les petites déchirures des vêtements de sortie



**Antoine BROYER** dit Tony (maison LARTAUD), en plus de son exploitation agricole, était chargé de la fonction de « fossoyeur ». Il creusait les tombes lors de décès puis les refermait après inhumation et arrangeait les fleurs et couronnes disposées dessus. A cette époque les pompes funèbres ne disposaient pas du monopole comme de nos jours.

## → EMPLOYES COMMUNAUX



**Marcel RIDET** était cantonnier à temps plein (de nos jours agent d'entretien de la voie publique). Il réalisait manuellement l'entretien des fossés et buissons avec les moyens de l'époque : faux, gouyard, pelle à main, cisailles, fourche, brouette, balais ... Son moyen de déplacement était son vélo !



**Maurice CHAMBARD** qui était agriculteur assumait la fonction de garde-municipal. Lorsqu'il y avait une information importante à diffuser il se déplaçait dans les hameaux de la commune et avertissait la population par un roulement de tambour ; lorsque les habitants s'étaient regroupés il lisait alors le message.

#### → ENSEIGNANTS



Madame **Claudia RETY**, institutrice de septembre 1920 à juin 1941 (cessation cause maladie)



Madame **Camille ROUX**, institutrice d'octobre 1936 à novembre 1947 ; Elle a poursuivi sa carrière à POLLIAT.



Madame **Denise VIEUX**, institutrice de septembre 1941 à juin 1951 avec le statut de Directrice de l'école de filles (a remplacé Madame RETY). Elle a achevé sa carrière à St Laurent sur Saône



Monsieur **Louis THOLLOT**, instituteur de septembre 1937 à juin 1954 avec le statut de Directeur de l'école de garçons. Fin de carrière à FAREINS.



Madame **Juliette BORGAT**, institutrice de novembre 1947 à juin 1952 (elle a remplacé Madame Camille ROUX). Les élèves se rappellent qu'elle circulait à vélo-solex ; elle a terminé son parcours à PONT-DE-VEYLE.

#### → ET ENFIN LE CLERGE



L'abbé DAUGEAT, curé de la paroisse de 1910 à 1941 (décès accidentel)



L'abbé GRANGER qui a pris la succession de l'abbé DAUGEAT.



## LOCATION DE MATÉRIELS

**Raphaël Geoffroy**

Tél. 06 45 61 83 66

296, route de Thoissy - 01290 LAIZ - contact@locaterra.fr - www.locaterra.fr



## Relais de la Samiane

Réparateur Multimarques

**Cyrille ODDOUX**

138, rue de Pont de Veyle - 01290 CROTTET

Tél. : 03.85.31.73.99 - Fax : 03.85.31.74.02

E-mail : cyrille.oddoux@wanadoo.fr



**SARL NCD**

126 rue des  
Burtins  
01290 Crottet

Pour vos TRAVAUX extérieurs,  
abords piscines, terrassement,  
assainissement, bordures,  
pavés, enrobés...

**DEVIS GRATUIT SUR RDV.**

Tél : 06.60.35.56.68

Mail : ncd.tp@bbox.fr



CHARPENTE / COUVERTURE / ISOLATION

Rénovations Charpente / Couverture,  
Zinguerie / Constructions bois / Bardage  
Isolation par l'extérieur / Installateur Velux

01290 LAIZ  
03 85 31 54 32  
www.cltf.fr



## **SARL BL CARRELAGE**

Faïence - Pose de pierres - Carrelage - Chape liquide

**Lionel LONGEPIERRE**  
06 80 14 79 56

299, chemin des Piquants - 01290 CROTTET

Tél. 03 85 33 36 52 - Fax 03 85 23 02 08

Mail : bl.carrelage@orange.fr

## **LES FERMETURES BRESSANES**



**SAS au capital de 150.000 € - Président : Roger MANIGAND**

Siège social : 8 rue de la Madone - ZAC des Platières  
71000 SANCE

Tél. 03 85 39 01 46 - Fax 03 85 38 83 91

2 sites de production robotisés sur 4.500 m<sup>2</sup>  
Fabrications : Fenêtres en PVC et alu - Volets roulants  
Portails - Stores

*La parution du présent opuscule a été rendue possible grâce à l'implication financière des jeunes entrepreneurs et commerçants dont l'enseigne et les coordonnées figurent ci-dessus. N'hésitez pas à les consulter ; vous y trouverez conseils et prestations de qualité.*